

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 14 novembre 2013**



**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Etienne Murisier	maire adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	M. Jacques Petitpierre Mmes Coranda Pierrehumbert Julia Collis	président vice-présidente secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM. André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, François Mégevand, Léon Piller, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	M. Alain Corthay Mme Jennifer Gabaz	adjoint conseillère municipale

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013
  2. Communications du Bureau du Conseil
  3. Communications du Maire
  4. Projets de délibérations :
    - **10/2013** : Autorisation de renouveler en 2014 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
    - **11/2013** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014
    - **12/2013** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
  5. Rapports des commissions
  6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
  7. Divers.
-

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Président** signale une faute de frappe en page 5, point 4, lettre f) :  
→ «...Courir pour Aider (~~bouche~~ **boucle** de 10 kms). ... ».
- **Ania Schwab** propose un rajout en page 5, point 4, lettre g) :  
→ «... précise Etienne Murisier. Le coût **annuel excédentaire** est estimé à Fr. 3'300.-... ».
- Correction suivante par **le Maire**, page 5, point 6, 3<sup>ème</sup> paragraphe :  
→ «... permettra de réapprovisionner le compte des provisions pour perte sur débiteurs, **pour autant que les recettes fiscales estimées par l'Etat soient exactes.** ».

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Naturalisations

Suite au préavis favorable du Conseil pour la demande de naturalisation votée lors de la séance d'octobre, le **Président** lit le courrier de remerciements de la personne en question .

### b) Richard Brun

Il a adressé au Conseil un accusé de réception en réponse à notre courrier, lu également à l'assemblée.

## 3. Communications du Maire

### a) Dates des séances du Conseil municipal en 2014

30 janvier, 13 mars, 24 avril, 15 mai, 19 juin, 25 septembre, 30 octobre, 13 novembre et 4 décembre 2014.

### b) Voirie

Comme annoncé à plusieurs reprises, les coupoles en verre au-dessus de la voirie ont été changées car elles étaient trop fragiles et risquaient de se briser - comme c'est déjà arrivé, ce qui représentait un danger pour les enfants qui s'y aventuraient ou les personnes qui se trouvaient dessous. Une barrière a aussi été posée pour limiter l'accès à cette zone. Ces travaux, non prévus au budget 2013, vont provoquer un dépassement de Fr. 30'000.- à Fr. 35'000.-.

### c) Pompiers

Deux nouveaux sapeurs-pompiers intègrent la compagnie et ont été acceptés par l'Exécutif : Nicolas Flament et Philippe Girod, ce qui porte le nombre total à 34.

**d) Conseil d'administration (CA) de SIG**

Le CA est composé entre autres d'élus représentant les communes. Une personne représente la Rive droite, une autre la "Champagne" et une troisième les Communes Arve et Lac. Le poste de ce dernier groupe s'étant libéré, un Maire ou un Adjoint, respectivement un membre d'un Conseil administratif, peuvent se présenter. **Le Maire** annonce qu'il a décidé de déposer sa candidature, 2 autres personnes étant sur les rangs. Il précise qu'il est motivé par cette fonction à double titre, pour les Communes et en tant qu'ancien collaborateur de SIG. Il enverra sa lettre de motivation et son curriculum vitae à tous les conseillers municipaux des communes concernées, qui recevront prochainement du Service des votations les documents pour voter.

**e) Catastrophe aux Philippines**

L'Exécutif a décidé de verser Fr. 5'000.- au nom de la Commune à la Chaîne du bonheur pour contribuer aux secours sur place. La famille de Myrna Lachenal - ancienne conseillère municipale originaire de ce pays, qui nous a déjà remercié pour notre geste - n'a heureusement pas été directement touchée par ce drame.

**f) Routes**

**Etienne Murisier** signale qu'un petit reliquat est disponible dans les comptes au niveau des routes, mais il n'est pas suffisant pour des réfections et travaux de drainage qui doivent être effectués d'urgence ; il s'agit des chemins des Foulis et du Petit-Sionnet. Par conséquent, cela provoquera un dépassement budgétaire. Le coût est d'environ Fr. 56'000.- pour le premier. En réponse à la question d'**André Favre**, **Etienne Murisier** confirme qu'il a rencontré par deux fois les responsables de l'entreprise Roy et ils ont été informés verbalement et par écrit qu'après ces travaux, si le chemin était à nouveau dégradé - photos à l'appui - par les nombreux passages de leurs véhicules agricoles dans la zone spécifique qu'ils utilisent, la remise en état leur serait facturée. Pour le Petit-Sionnet, les travaux reviendront approximativement à Fr. 27'000.-. Les grosses pluies de l'année passée et de cette année ont causé des dégâts. Les bons de commande étant envoyés en 2013, la charge financière sera comptabilisée cette année, même si les travaux sont effectués début 2014.

**Yannick Dupraz** précise, par rapport aux collecteurs qui datent d'après-guerre, qu'il n'est pas possible d'utiliser des "turbo-sondes" permettant de les déboucher efficacement, car ils sont en terre cuite ; du coup, ils se bouchent peu à peu et il faudra les changer un jour, ce qui entraînera un coût important.

**4. Projets de délibérations**

- **10/2013** : Autorisation de renouveler en 2014 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

**Le Maire** demande si des questions subsistent ou ont été posées depuis le dernier Conseil municipal. Dans la négative, **le Président** lit la délibération. Il demande ensuite des explications complémentaires pour cette délibération. **Isabelle Meier** et **Etienne Murisier** précisent qu'elle permettra de renouveler les emprunts du même genre à des taux préférentiels selon les variations de ces derniers, sans avoir à passer par le Conseil municipal à chaque fois, ce qui se justifie notamment par la réactivité parfois rapide qu'il faut avoir pour bénéficier des variations susmentionnées. Ces renouvellements d'emprunts se sont

faits par le passé sans obtenir l'aval du Conseil, ce qui était une erreur involontaire et contraire aux statuts de la Fondation, mais le canton a accepté de ne pas revenir là-dessus.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **11/2013** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014

**Le Président** lit la délibération.

**Le Maire** rappelle les règles de base et donne quelques explications sur cette taxe. Aucune réclamation n'a été enregistrée à Meinier, pour le moins depuis une vingtaine d'années.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **12/2013** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

**Le Président** lit la délibération.

**Yannick Dupraz** précise qu'il va voter oui, car il fait confiance aux personnes qui ont élaboré le budget, même s'il regrette d'être loin de bien le comprendre. **Jean-François Jordan** rappelle, comme le Maire l'a précisé il y a un mois à la première lecture du budget, que la commission des Finances et l'Exécutif sont à disposition de tout un chacun pour donner toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension. **Le Maire** rajoute que le budget est établi en fonction des besoins exprimés par toutes les commissions.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 5. Rapports des commissions

### a) Finances (FIN)

Rien à signaler, selon **Jean-François Jordan**, hormis la séance du 8 octobre avec la commission, ayant permis de préavisier positivement le budget.

### b) Réclamations (REC)

**François Mégevand** : néant.

### c) Information, Communication & Votations (ICV)

**Le Président** signale que la commission est assez sollicitée en cette fin d'année, notamment pour la préparation de l'assemblée communale du 5 décembre 2013 (démarrant à 19h30) sur l'espace intergénérationnel, notamment pour les posters présentant les activités des différents secteurs et groupes du Centre du village.

La plaquette du Centre du village est à disposition de ceux qui la souhaitent et le DVD sera finalisé avec des prises de vue pendant la soirée du 5 décembre.

Le repas des aînés est en cours d'élaboration (menus, animations, etc).

L'écran au rez du bâtiment collectif fonctionne et propose des informations en lien avec la Commune et la communauté meinite (menus du restaurant, horaires de l'animatrice

sociale, manifestations sur le territoire, etc). Toute question, erreur d'affichage, remarque ou dysfonctionnement peut nous être communiqué.

Pour Noël, un nouveau beamer fixe et un écran déroulable seront installés dans la salle du Conseil.

Le bulletin communal va paraître prochainement, avec un peu de retard.

**Coranda Pierrehumbert** informe que des images ont été prises par la Télévision via des drones, notamment au-dessus du noyer. Elles seront projetées dans un prochain "Passe-moi les jumelles". Elle a pris les coordonnées des personnes présentes et pense qu'il serait utile de les contacter pour intégrer quelques images dans le DVD du Centre du village. **Le Président** va s'en occuper.

**d) Bâtiments & Aménagement (BAM)**

Rien de particulier, indique **Corinne Ménétrey**.

**e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Le Président et **Julia Collis** se sont rendus à la 6<sup>ème</sup> rencontre des représentants des communes en charge de la coopération au développement Bernex 2013, pour discuter du principe d'attribution des dons humanitaires et de la répartition des subventions diverses, qui dépendent souvent de valeurs et critères assez subjectifs, a-t-elle constaté. Un procès-verbal est à disposition des personnes intéressées.

D'autre part, le lieu intergénérationnel a organisé sa "Choupe", événement très sympathique dont la soupe a été concoctée en partie avec les légumes cultivés au Centre du village.

**f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

**Florio Togni** rappelle la fête de l'Escalade, organisée par la Commune le 10 décembre. Celle de Noël sera organisée par l'Ecole.

La prochaine séance réseau jeunesse aura lieu le 27 novembre.

Lors de l'assemblée générale de Noctambus, des informations ont été données sur la centaine de lignes existantes (réparties sur 74 communes, dont certaines sont limitrophes). Le système fonctionne bien, à la satisfaction des organisateurs.

**g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

**André Favre** signale que la commission avait discuté lors des dernières réunions de la fête du Noyer et du 1<sup>er</sup> Août.

Dates à retenir pour la prochaine grande sortie du Conseil municipal : du 11 au 14 septembre 2014, la durée de la sortie étant encore à confirmer. Jean-François Jordan, l'organisateur, proposera plusieurs destinations au choix de l'assemblée en décembre ou janvier prochains.

La choucroute de l'USM est agendée au 25 janvier 2014.

**h) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

**Léon Piller** passe la parole à **Etienne Murisier** pour résumer les grandes lignes du projet agro-environnemental Arve-Lac Nord. Il s'agit du projet des Trois-Nants qui renaît de ses cendres de manière différente. En effet, ce projet permettra aux agriculteurs de percevoir de meilleures subventions, pour autant qu'ils mettent une partie de leurs terrains en

surface de compensation écologique, en passant par un bureau qui présentera leur projet à l'Etat ; leurs projets devront remplir des critères assez précis et contraignants. Cette nouvelle procédure permettra aux agriculteurs directement de s'y intéresser, alors que cette action provenait auparavant d'abord des communes, qui les contactaient pour signer des conventions avec eux. **Yannick Dupraz** précise qu'il s'agit d'un aménagement du territoire genevois dans la biodiversité, avec des agriculteurs davantage parties prenantes et motivés par le souhait que le territoire devienne plus sain. En effet, les subventions ne peuvent pas être le moteur de ces décisions, car c'est un engagement de plusieurs années, avec la plantation d'arbres et de haies qui vont probablement durer plusieurs générations.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Amadeus

Un bilan de l'édition 2013 a été effectué selon ce qui a été rapporté à **Florio Togni**, absent à cette séance, qui sera complété début décembre. Plus d'informations suivront.

### b) Communes-Ecole

L'association a beaucoup de succès, plus de 900 élèves se sont inscrits (c'est un record) et les finances sont solides, se réjouit **Julia Collis**.

### c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

**Isabelle Meier** signale qu'un point de situation a été fait lors de la séance du 26 septembre, afin d'établir un planning dans le cadre de la déviation du gazoduc. 2 variantes sont prévues pour éviter de longer des installations électriques. Une séance avec le Département de l'urbanisme (16 août) avait pour but de clarifier les démarches à entreprendre, notamment par rapport aux nouvelles réglementations des zones mixtes. Celles-ci pourraient à certaines conditions être composées de 60% au minimum d'activités du secteur secondaire et 40% maximum de tertiaire, mais sous réserve de déclasser le terrain en zone mixte. Des tests vont être menés dans des zones artisanales et industrielles existantes en zone urbaine avant que ça ne soit envisageable ici, précise **Etienne Murisier**. **André Favre** s'oppose à ce que du tertiaire s'installe à la Pallanterie, car ce serait au détriment du secondaire, pour lequel nous avons déjà trop de demandes de locaux. **Le Maire** complète en rappelant que cette nouvelle Loi n'existait pas au moment du lancement du projet d'extension, qu'elle n'a de toute façon pas encore été votée, ni validée par voie de conséquence. Par ailleurs, il insiste sur le fait que le Conseil municipal devra valider la demande de déclassement en zone mixte avant quoi que ce soit, et de plus, devra ensuite accepter ou non l'implantation d'une entreprise du secteur tertiaire le cas échéant. **Etienne Murisier** abonde dans le sens du **Président**, qui propose que nous ayons des éclaircissements de M. Magnin, en charge de ce projet de Loi, pour avoir des éclaircissements quant à l'évolution de celle-ci.

### d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

**Jean-François Jordan** résume la séance du 14 octobre. Une discussion a eu lieu avec des représentants de l'USM et du Saint-Paul, afin de réfléchir à une collaboration entre ces clubs, notamment sur les mouvements Juniors, pour optimiser et/ou créer des synergies entre leurs équipes.

Le tournoi international junior devrait probablement avoir lieu à Pentecôte en 2014. Une discussion avec Paulo Meier a permis de mettre à plat certaines choses et régler les quelques soucis de cohabitation qui sont apparus cette année.

L'entraînement de l'Escalade s'est bien passé malgré la météo exécrable, avec le concours au niveau organisationnel du Groupement du CSR et Courir pour Aider.

e) **Pompiers**

**André Favre** a assisté lundi à la réunion de la fédération Arve-Lac des sapeurs-pompiers. En bref, il communique sur la nouvelle fiscalisation de la solde des pompiers et rappelle les catégories des sommes qu'ils reçoivent :

- la solde est constituée des exercices et interventions de la compagnie et des gardes de salles
- les indemnités, taxées à partir de Fr. 1.-, sont versées pour des services volontaires et des services de fonction (exemple : fourrier ou commandant de compagnie)

Quant aux retraites, elles sont taxées dès le 1<sup>er</sup> franc également, mais cela ne concerne que les déclarations volontaires.

Au niveau fédéral, la limite avant imposition a été fixée à Fr. 5'000.- ; la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers a réussi à convaincre l'Etat de Genève d'augmenter ce plafond, au niveau cantonal uniquement, à Fr. 9'000.-.

Selon les cas individuels, cela pourrait impacter des situations telles qu'aide au logement ou indemnités de chômage.

La répartition des trois catégories d'indemnités va devoir être repensée pour mieux correspondre à la réalité.

f) **Fanfare**

Rien à signaler, dicit **François Mégevand**.

g) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

En l'absence d'Alain Corthay, **Florio Togni** indique que les taux d'occupation de la crèche et du jardin d'enfants sont très élevés, avec une liste d'attente déjà établie pour la rentrée 2014.

## 7. Divers

a) **Concert**

**Le Maire** annonce qu'un concert va être donné le 3 décembre à l'église de Meinier et une verrée offerte par les organisateurs à la salle communale. Il s'agit du concours de composition de la Reine Marie José (organisé dans le cadre du Concours de Genève). Le programme sera envoyé par le secrétariat aux conseillers municipaux. Il précise que la Commune n'est absolument pas mise à contribution dans cette organisation.

b) **Verrée de remerciement des conjoints des conseillers municipaux**

Il continue en fixant la date de celle-ci, soit le jeudi 19 décembre à 19h00, verrée à laquelle les conseillers sont aussi conviés évidemment.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**jeudi 12 décembre 2013 à 19h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Jacques Petitpierre

**Annexes :** délibérations votées

Meinier, le 12 décembre 2013 /mv



# Meinier

Législature **2011-2015**  
 Délibération N° **10/2013**  
 Séance du Conseil municipal du **14 novembre 2013**  
 p. 1/1

## Délibération n° 10

### **Autorisation de renouveler en 2014 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**

Afin de permettre à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie de mieux gérer et de manière plus efficiente ses finances,

conformément à l'article 13 des statuts de la FITIAP et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 13 janvier 2014

Meinier, le 22 novembre 2013

Le Président du Conseil municipal  
**Jacques Petitpierre**



## Délibération n° 11

### Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 vu l'article 308 B et 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
 sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à Fr. 30.-.
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 25 %.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 13 janvier 2014

Meinier, le 22 novembre 2013

Le Président du Conseil municipal  
**Jacques Petitpierre**



## Délibération n° 12

### Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 7'033'844.- aux charges et de Fr. 7'034'906.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 1'062.-.

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'079'162.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'078'100.-, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'062.-.

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'590'000.- aux dépenses et de Fr. 100'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'490'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'079'162.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 410'838.-,

vu le rapport de la commission des finances du 8 octobre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 7'033'844.- aux charges et de Fr. 7'034'906.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'062.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 42 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Maire à emprunter si nécessaire en 2014 jusqu'à concurrence de Fr. 410'838.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 13 janvier 2014

Meinier, le 22 novembre 2013

Le Président du Conseil municipal  
**Jacques Petitpierre**